

IL A ETE PRECISE A CETTE OCCASION QU'IL NE SERA PAS INTRODUIT DE NOUVEAUX MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES AVANT LA CONCLUSION DES PROCEDURES POUR LA FIXATION DES PRIX AGRICOLES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE.

LA COMMISSION, QUI A PARTICIPE ACTIVEMENT A CES TRAVAUX ET S'EST REUNIE SPECIALEMENT LUNDI, S'EST FELICITEE DU RESULTAT EQUILIBRE OBTENU, QUI EST DE NATURE A APPUYER LE PROGRAMME DE REDRESSEMENT ANNONCE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE, ET DE LA VOLONTE REAFFIRMEE PAR LES MINISTRES DE DISCUTER LE 15 MARS DES MESURES PROPRES A RENFORCER LE S.M.E. (NOTRE PRECEDENT TELEX).

2.2 GROENLAND

LA COMMISSION A PRIS NOTE AVEC REGRET DES RESULTATS DU REFERENDUM OU LA MAJORITE S'EST PRONONCEE POUR LE RETRAIT DU GROENLAND DE LA COMMUNAUTE. LA COMMISSION ATTENDRA DE CONNAITRE LES SUITES OFFICIELLES QUE LES AUTORITES DU GROENLAND PUIS LE GOUVERNEMENT DANOIS VOUDRONT TIRER DE CE REFERENDUM CONSULTATIF AVANT D'ARRETER SA POSITION.

2.3 GRECE

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION AU CONSEIL VISANT A L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA GRECE. CETTE PROPOSITION VISE UN CONCOURS DU FEOGA ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE DANS LES REGIONS LES PLUS DEFAVORISEES DU PAYS. 200 MIO. ECUS SERONT MOBILISES A CETTE FIN. LE PLAN VISE L'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES RURALES, LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET DE L'ELEVAGE, LA CONSERVATION DU SOL ET LE REBOISEMENT AINSI QUE DES MESURES POUR LA FORMATION AGRICOLE.

2.4 PROJETS D'EXPLOITATION ET DE DEMONSTRATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

METTANT UN TERME A DE LONGUES DISCUSSIONS, LE CONSEIL S'EST RALLIE A UN SCHEMA SUGGERE PAR M. DAVIGNON :

- IL SERA PROCEDÉ PAR LA COMMISSION, AVEC LES ETATS MEMBRES, A UNE EVALUATION CONJOINTE DE LA PLACE QUI REVIENT A CE TYPE DE PROJETS DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUE ET DE RECHERCHE, TANT AU PLAN COMMUNAUTAIRE QU'AU PLAN NATIONAL.
- LE CONSEIL "ENERGIE" DE JUIN PRENDRA EN CONNAISSANCE DE CAUSE LES DECISIONS NECESSAIRES, NOTAMMENT SUR LA PART DE LA STIMULATION COMMUNAUTAIRE A RESERVER A CE SECTEUR.
- LE CONSEIL EST D'ACCORD POUR ACCROITRE, DES MAINTENANT, L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE 55 MIO ECUS, PERMETTANT A LA COMMISSION DE DEBLOQUER UNE SERIE DE PROJETS AUXQUELS ELLE A DEJA DECIDE D'ACORDER UN SOUTIEN.

2.5 VOLET SOCIAL ACIER

LE CONSEIL EST ENFIN PARVENU A UN ACCORD AD REFERENDUM SUR UNE DEUXIEME TRANCHE DE CREDITS DE 62 MIO. ECUS DESTINES AU FINANCEMENT DE MESURES SOCIALES EN LIAISON AVEC LA RESTRUCTURATION DE LA SIDERURGIE (IL Y AURA TRANSFERT DU BUDGET CEE 1981 AU BUDGET CECA). UNE PREMIERE TRANCHE DE 50 MIO. ECUS AVAIT DEJA ETE DECIDEE EN DECEMBRE 1981.

LORS DU DEBAT DANS LE CONSEIL, PLUSIEURS DELEGUES ONT EXPRIME LEUR DECEPTION DEVANT LA MEDIOCRITE DES RESULTATS DE L'EXECUTION DU MANDAT ET, EN DEBLOQUANT CE DOSSIER, ONT ENTENDU TEMOIGNER DE LEUR VOLONTE D'ECHAPPER A CETTE STAGNATION.

3. ELARGISSEMENT

3.1 PORTUGAL (6EME SESSION MINISTERIELLE, 22 FEVRIER)

LE PREMIER DES DEUX "MINI-PAQUETS" A NEGOCIE AVANT LA FIN JUIN A ETE CONCLU. IL PORTE SUR LES CHAPITRES : MOUVEMENTS DE CAPITAUX, AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, POLITIQUE REGIONALE, TRANSPORTS ET EURATOM.

- MOUVEMENTS DE CAPITAUX : LA DUREE D'APPLICATION DES MESURES TRANSITOIRES OU DEROGATIONS TEMPORAIREES PREVUES EST DE CINQ ANS, (SEPT POUR CERTAINS INVESTISSEMENTS PORTUGAIS DANS LA COMMUNAUTE).

- AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES : LE PORTUGAL CREERA, AVANT L'ADHESION, UN MARCHÉ DES CHANGES A LISBONNE. IL BENEFICIERA DES L'ADHESION, INDEPENDAMMENT DE SA PARTICIPATION EVENTUELLE AU S.M.E., DES MECANISMES DE CREDIT COMMUNAUTAIRE. SEULE LA QUESTION DE L'INCLUSION DE L'ESCUDO DANS L'ECU EST RESERVEE A CE STADE.

- POLITIQUE REGIONALE : INCLUSION DANS LES ACTES D'ADHESION D'UN PROTOCOLE IDENTIQUE A CEUX RETENUS POUR L'IRLANDE ET LA GRECE.

- EURATOM : LE PORTUGAL APPLIQUERA DES L'ADHESION LES DISPOSITIONS DU TRAITE RELATIVES A L'APPROVISIONNEMENT.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 POLOGNE-URSS

LE CONSEIL ET L'AUTORITE BUDGETAIRE ONT MARQUE LEUR ACCORD SUR UN VIREMENT DE CREDIT DE 8 MUC QUI SERA MIS A LA DISPOSITION D'ONG POUR UNE INTERVENTION RAPIDE EN FAVEUR DES POPULATIONS POLONAISES LES PLUS DEMUNIES.

LE CONSEIL DU 23 FEVRIER A CONSTATE QU'UNE TRES LARGE MAJORITE ETAIT EN FAVEUR D'UNE REDUCTION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'URSS, A EFFECTUER SUR BASE DE L'ARTICLE 113, QUE LA GRECE AVAIT CONFIRME SA POSITION NEGATIVE A UNE TELLE MESURE, QUE LE DANEMARK AVAIT EMIS UNE RESERVE D'ORDRE JURIDIQUE SUR LE RECOURS A L'ARTICLE 113.

LE 24 FEVRIER LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION AU CONSEIL VISANT A REDUIRE DE 50 O/O PAR RAPPORT A 1980 LES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS EN PROVENANCE DE L'URSS. LA REDUCTION PROPOSEE VAUT POUR LES PRODUITS LIBERALISES COMME POUR LES PRODUITS ENCORE SOUMIS A CONTINGENTEMENT. IL S'AGIT DE PRES DE 100 POSITIONS TARIFAIRES REPRESENTANT UNE VALEUR A L'IMPORTATION EN 1980 D'ENVIRON 830 MUC OU 8 O/O DES IMPORTATIONS TOTALES. LA LISTE REPREND NON SEULEMENT DES PRODUITS DE LUXE -DONT ONT FAIT ETAT LES ARTICLES DE PRESSE- MAIS UNE LARGE GAMME DE PRODUITS MANUFACTURES, SEMI-MANUFACTURES ET AUTRES (L'APPLICATION DE LA MESURE POURRAIT ETRE SUSPENDUE A L'EGARD DE LA GRECE).

LA SIGNIFICATION DE TTE PRISE DE POSITION DU CONSEIL RESIDE
CEPENDANT AVANT TOUT, DANS SA SIGNIFICATION POLITIQUE. RAPPELONS
QU'APRES L'AFGHANISTAN LA DECISION DU CONSEIL N'A VISE QU'UN
GEL DE CERTAINES EXPORTATIONS AGRICOLES (EN LIAISON AVEC LES
DEBATS DU PARLEMENT SUR LE RAPPORT AIGNER, LA COMMISSION A DE-
MANDE A DISPOSER POUR SA PROCHAINE REUNION D UN DOSSIER COMPLET
SUR LES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES AUX PAYS DE L'EST).

4.2 USA

LE CONSEIL S'EST BORNE A ENTENDRE UNE COMMUNICATION ORALE DU
VICE-PRESIDENT HAFERKAMP SUR LES CONSULTATIONS A HAUT NIVEAU
DES 8 ET 9 FEVRIER AINSI QUE LES REFLEXIONS DU PRESIDENT TINDE-
MANS ET DE MME FLESCHE SUR LEURS RECENTS VOYAGES AUX ETATS UNIS.

DANS LE CADRE DES ENQUETES ANTI-DUMPING ET ANTI-SUBVENTIONS
OUVERTES CONTRE LES EXPORTATIONS EUROPEENNES D'ACIER, L'INTER-
NATIONAL TRADE COMMISSION A REJETE LE 18 FEVRIER 49 DES 85
PLAINTES DEPOSEES PAR LA SIDERURGIE AMERICAINE ET RETENUES PAR
LE DEPARTEMENT DU COMMERCE. (LES PLAINTES REJETEES PORTENT EN
FAIT SUR LES PLUS FAIBLES MONTANTS D'ECHANGES). LA COMMISSION A
INDIQUE QU'ELLE ETAIT CONFIANTE QUE L'EXAMEN DETAILLE PAR LE
DEPARTEMENT DU COMMERCE ET PAR L'I.T.C. DES PLAINTES RESTANTES
ABOUTIRAIT A LEUR REJET.

4.3 JAPAN

THE TOUR DE TABLE IN THE COUNCIL ON THE COMMISSION'S COMMUNICA-
TION SHOWED A SHARP AWAKENING ON THE PART OF ALL SPEAKERS ON THE
NEED FOR A MORE EFFECTIVE COMMON COMMERCIAL POLICY VIS-A-VIS
JAPAN IF THE COMMUNITY'S OBJECTIVES ARE TO BE ACHIEVED. THE
COUNCIL DID NOT ATTEMPT TO REACH CONCLUSIONS AT THIS STAGE.

AS REGARDS THE EVALUATION OF THE RECENT JAPANESE MEASURES CON-
CERNING THE OPENING-UP OF THE JAPANESE MARKET, THE COUNCIL
AGREED WITH THE COMMISSION THAT THESE CONSTITUTED A STEP IN THE
RIGHT DIRECTION, BUT NOT THE RESPONSE IN TERMS OF A FUNDAMENTAL
AND LASTING CHANGE IN THE TREND WHICH WAS REQUIRED.

THE COUNCIL WILL CONSIDER THE MATTER FURTHER ON 22 MARCH. IN
PREPARATION, COREPER AND 113 COMMITTEE WERE ASKED TO EXAMINE
FURTHER THE COMMISSION'S PROPOSALS (OUR LAST TELEX). THE ECOFIN
COUNCIL ON 15 MARCH WILL CONSIDER THE ECONOMIC AND MONETARY
ASPECTS.

4.4 YOUgoslavIE

LE CONSEIL A APPROUVE LES TEXTES DES PROTOCOLES ADDITIONNELS
AUX ACCORDS DE COOPERATION CEE ET CECA POUR TENIR COMPTE DE
L'ADHESION DE LA GRECE. LA SIGNATURE DEVRAIT AVOIR LIEU DANS
LES PREMIERS JOURS D'AVRIL.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS DE YOUgoslavIE, M. ZELIC, A EU LE
23 FEVRIER, DES ENTRETIENS AVEC M. KONTOGEOGRIS AU SUJET DES
POLITIQUES DE TRANSPORT DE LA YOUgoslavIE ET DE LA COMMUNAUTE.
CES ENTRETIENS ONT PERMIS DE DEGAGER CERTAINES PRIORITES POUR
LA COOPERATION DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS PAR FER ET PAR
ROUTE TELS QUE LA RECHERCHE D'UN ACCORD EN MATIERE DE TARIFS
FERROVIAIRES POUR LES PRODUITS CECA, LE DEVELOPPEMENT DES TRANS-

PORTS COMBINES, L'IMPLICATION DES COUTS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER, LES GRANDS AXES DE COMMUNICATION ET LEURS IMPLICATIONS FINANCIERES, AINSI QUE LES ASPECTS RELATIFS AUX PASSAGES FRONTALIERES.

UNE MISSION DIRIGEE PAR M. DUCHATEAU S'EST RENDUE EN YOUGOSLAVIE DU 24 AU 26 FEVRIER POUR PREPARER LA PROCHAINE SESSION DE LA COMMISSION MIXTE.

4.5 TURQUIE

DANS LE CADRE DE LA COOPERATION POLITIQUE, LES MINISTRES DES A.F. ONT CHARGE M. TINDEMANS DE SE RENDRE A ANKARA AFIN DE FAIRE PART AUX AUTORITES TURQUES DES PREOCCUPATIONS DES DIX A L'EGARD DU RYTHME D'UN RETOUR A LA DEMOCRATIE AINSI QU'EN CE QUI CONCERME LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN TURQUIE.

AUPARAVANT, LA PRESIDENCE AVAIT ATTIRE L'ATTENTION DU CONSEIL SUR LA RESOLUTION ADOPTEE EN JANVIER PAR LE PARLEMENT SUR LA CONDAMNATION A MORT DE 52 DIRIGEANTS TURCS. LA COMMISSION POLITIQUE DU PARLEMENT DISCUTERA LE 22 MARS DU RAPPORT VAN HASSEL SUR LA SITUATION POLITIQUE EN TURQUIE.

4.6 AFGHANISTAN

LES MINISTRES REUNIS EN COOPERATION POLITIQUE ONT ACCUEILLI FAVORABLEMENT L'INITIATIVE DU PARLEMENT DE CELEBRER LE 21 MARS 1982 COMME JOURNEE DE L'AFGHANISTAN. ILS ONT L'INTENTION DE FAIRE UNE DECLARATION A CETTE OCCASION.

4.7 VISITE DE M. PISANI EN AFRIQUE AUSTRALE (29/1-14/2)

PROFITANT DE SA PARTICIPATION AU COMITE PARITAIRE CEE/ACP A SALISBURY DU 1ER AU 5 FEVRIER (TELEX DU 12.2), M. PISANI VIENT DE VISITER SIX DES NEUF PAYS DE LA SADCC (BOTSWANA, ZIMBABWE, MOZAMBIQUE, MALAWI, ZAMBIA ET ANGOLA).

L'ACCUEIL RESERVE A M. PISANI A ETE PARTICULIEREMENT CHALEREUX AU MOZAMBIQUE ET EN ANGOLA.

LES DISCUSSIONS POLITIQUES ONT TOUJOURS EU COMME CADRE DE REFERENCE L'ASPECT REGIONAL, SUJET PRIVILEGIE DES 6 CHEFS D'ETAT RENCONTRES PAR M. PISANI.

DES DISCUSSIONS, IL RESSORT UNE QUASI-UNANIMITE (AVEC DES NUANCES A LILONGWE) SUR LES PRIORITES DES PROBLEMES A TRAITER :

- SOLUTION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE DU CONFLIT NAMIBIEN D'ICI A 1983,
- RENFORCEMENT DE L'EXPERIENCE REGIONALE SADCC OU CHAQUE PARTENAIRE EST RESPONSABLE D'UN SECTEUR ECONOMIQUE CLE,
- APPEL A LA COMMUNAUTE POUR JOUER UN ROLE DE COORDINATEUR ET D'ENTRAINEMENT DES PAYS ET ORGANISMES DONATEURS.

EN ANGOLA ET AU MOZAMBIQUE, LES ENTRETIENS ONT PORTE SUR LA COOPERATION DE CES DEUX PAYS AVEC LA COMMUNAUTE DANS LA PERSPECTIVE DE LA NOUVELLE CONVENTION. DES MISSIONS MINISTERIELLES DES DEUX PAYS SONT ATTENDUES DANS LES PROCHAINS MOIS A BRUXELLES POUR APPROFONDIR LES ECHANGES DE VUES AVEC LA VOLONTE DES DEUX PARTIES D'ABOUTIR.

4.8 UNESCO

ON FEBRUARY 18, MR. AMADOU MAHTAR M'BOW, DIRECTOR-GENERAL, VISITED PRESIDENT THORN. THEY DISCUSSED SEVERAL ISSUES OF MUTUAL INTEREST, PARTICULARLY CULTURAL QUESTIONS. WAYS OF INTENSIFYING COOPERATION BETWEEN THE TWO ORGANISATIONS WERE EXAMINED. REFERENCE WAS MADE TO THE AID TO DEVELOPMENT PROGRAMMES OF U.N.E.S.C.O. AND E.E.C. MR. M'BOW SUBSEQUENTLY MET M. PISANI.

4.9 CONVENTION DE BARCELONE SUR LA PROTECTION DE LA MEDITERRANEE

LA COMMISSION A DEMANDE AU CONSEIL DE L'AUTORISER A PARTICIPER AUX NEGOCIATIONS SUR LE QUATRIEME PROTOCOLE, RELATIF AUX ZONES SPECIALEMENT PROTEGEES DE LA MEDITERRANEE. SA SIGNATURE EST PREVUE LES 2 ET 3 AVRIL.

4.10 ACCORDS-CADRES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS AGRICOLES

LA COMMISSION A PROPOSE AU CONSEIL L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC L'ALGERIE, L'EGYPTE, LE MAROC ET LA TUNISIE POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES PORTANT SUR LA FOURNITURE PLURI-ANNUELLE DE PRODUITS AGRICOLES. CETTE PROPOSITION EST LA SUITE D'UNE COMMUNICATION AU CONSEIL DE JUILLET 1981 RELATIVE A L'OPPORTUNITE ET A LA NECESSITE DE TELS ACCORDS, DEJA LARGEMENT PRATIQUES PAR D'AUTRES GRANDS PRODUCTEURS ET REPONDANT A UNE DEMANDE DE PAYS DESIREUX DE PLANIFIER LEURS APPROVISIONNEMENTS. POUR LE PAYS FOURNISSEUR, ILS PERMETTENT DE S'ASSURER DES DEBOUCHES ET DONC D'ADAPTER SA POLITIQUE D'EXPORTATION EN FONCTION DES BESOINS EXPRIMES. ILS CONTRIBUENT ENFIN A AMELIORER LA PREVISIBILITE ET LA STABILITE DU MARCHÉ MONDIAL.

LES ACCORDS PROPOSES NE FIXENT QUE LE CADRE GLOBAL DE FOURNITURES DONT LA DOTATION ANNUELLE SERA PRECISEE PAR CONSULTATION ENTRE LES PARTIES. LES VENTES PROPREMENT DITES RESTERONT, EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNAUTE, DU DOMAINE DES OPERATEURS PRIVES. LES PRIX NE SONT PAS PREDETERMINEES ET S'ETABLIRONT EN FONCTION DU MARCHÉ MONDIAL.

LES NEGOCIATIONS PROPOSEES CONSTITUENT UNE PREMIERE TENTATIVE DE CONCRETISATION D'UN PROGRAMME PLUS VASTE ET LE CHOIX DES QUATRE PAYS RESULTE ESSENTIELLEMENT DE L'INTERET QU'ILS ONT EUX-MEMES MANIFESTE.

IL EST CLAIR QU'UN CERTAIN NOMBRE DE MODALITES DOIVENT ETRE ETABLIES EN FONCTION DES BESOINS SPECIFIQUES DES PARTIES ET C'EST PRECISEMENT LA LE BUT DES NEGOCIATIONS DONT L'OUVERTURE EST DEMANDEE.

4.11 TEXTILES

LE CONSEIL A PU PRENDRE DES DECISIONS SUR TOUTES LES QUESTIONS QUI LUI ETAIENT SOUMISES : ACCEPTATION DE L'ARRANGEMENT MULTI-FIBRES SOUS RESERVE DE DENONCIATION SI LES ACCORDS BILATERAUX NE S'AVERENT PAS SATISFAISANTS, OUVERTURE DE NEGOCIATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES ACCORDS BILATERAUX, FIXATION DE LA METHODOLOGIE DES PLAFONDS GLOBAUX ET ADOPTION DU REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT PASSIF. LE CONSEIL A DONC ETE UN SUCCES ET PERMET A LA COMMISSION D'ENTAMER VERITABLEMENT LES NEGOCIATIONS BILATERALES AVEC NOS 28 PAYS PARTENAIRES.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

+
EURCOM WSH

21877 COMEU B V